

La redistribution (Activité pour l'élève)

1 - Un exemple d'allocation : l'APL (Aide Personnalisée au Logement)

Clotilde, vient d'obtenir son baccalauréat. Elle vient d'être acceptée en BTS à Grenoble. Elle va donc devoir louer une chambre d'étudiant. Clotilde est rattachée au foyer fiscal de ses parents, et n'est pas boursière. Elle n'a pas réussi à obtenir un logement en cité universitaire. Elle doit donc louer un studio auprès d'un particulier. Elle a trouvé un studio de 20 m².

GRENOBLE 38. HYPER CENTRE, Studio très bien situé, proche tt es commodités, bon état, kitchenette équipée, 1^{er} étage, chauff ind. Classe Energie : G. Libre au 01/07/19. Loyer 398 € + charges.

Exercice

1. Consultez le portail de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour savoir si Clotilde a droit à une aide ?
2. Quel est son montant ?
3. A votre avis, comment est financé ce type d'allocation ?
4. Connaissez-vous d'autres types d'aide ? D'autres organismes versent-ils des aides ? Identifiez les aides supplémentaires auxquelles Clotilde pourrait éventuellement prétendre ? (Consultez le site du CNOUS - Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires : www.cnous.fr)

2 – Les différents types de redistribution

Alors que la **répartition primaire** concerne le travail (salaires, primes, honoraires...) et le capital (intérêts, loyers, dividendes...) de l'individu ; la **répartition secondaire** provient de la **redistribution** de l'Etat et **d'organismes** sociaux (ex : allocations familiales, allocations logement, allocation jeune enfant, allocation handicapée, allocation vieillesse, etc.).

Les revenus de la redistribution sont appelés aussi **revenus de transfert**, allocations, ou prestations sociales.

Cette redistribution peut être horizontale et verticale.

La redistribution horizontale :

Elle ne tient pas compte du niveau de richesse. Toute personne peut en bénéficier dès qu'elle est exposée aux risques sociaux pris en charges (chômage, maladie, vieillesse). Elle répond à une logique d'assurance mais aussi à une logique de solidarité entre les individus. Elle est financée par les cotisations.

Ex : La retraite, les allocations familiales, les remboursements de soin...

La redistribution verticale :

Elle n'est versée qu'aux individus les plus démunis et n'est attribuée que sous conditions de ressources (on tient compte des charges de famille).



Les prestations sont distribuées avec une logique d'assistance, les **plus « riches »** viennent en aide aux **plus pauvres**. Seuls les plus aisés paient et seuls les plus démunis sont aidés. Le financement se fait par la collecte des impôts.

Ex : RSA (Revenu de Solidarité Active), ASS (Allocation Spécifique de Solidarité), etc.

Le revenu disponible brut est le résultat de la répartition primaire et secondaire. Il est obtenu par la formule suivante :

RDB = revenus primaires + revenus de transfert - prélèvements obligatoires

L'objectif de la redistribution est de permettre de réduire les inégalités de revenus (ex : le RSA), d'accroître la solidarité entre les individus (ex : allocations « maladie ») afin de favoriser une meilleure cohésion sociale.

Exercice

1. Quelle est la différence entre répartition primaire et secondaire ?
2. Quelle est la différence entre répartition verticale et horizontale ?
3. Expliquez pourquoi le revenu disponible brut est une mesure plus large que le seul salaire perçu par les ménages.
4. Quel est l'objectif de la redistribution ?
5. Réalisez un tableau de présentation des différents organismes et aides de sécurité sociale. Aidez-vous du site : vosdroits.service-public.fr

